République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260929-140-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2026

N° 140/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 15 septembre 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 06 octobre 2026

Objet de la délibération :

Signature du volet 3 « Accompagnement » du pacte territorial France rénov' 2025-2029 avec le département du Doubs et l'ANAH

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	6
- Votants	77
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-neuf septembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle polyvalente de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s	***Mesdames et Messieurs les membres en exercice.***
Procuration	Joël BOLE à Vincent MARGUET, Sébastien GARET à Véronique KELLER, Jean-Pierre CUNCHON à Rémy PAUL, Valentin CUINET à Jacques THOUVEREZ, Maxime GROSHENRY à Philippe MARECHAL, Véronique MARLE à Marie-Christine LEGAIN, Jacques MAURICE à Pascal PERCIER, Pierre CLAUSSE à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Martine LANDRY à Sarah FAIVRE
Suppléé(e)s	Laurent BROCARD par Anne PETIT, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Laurence BREUILLOT par Julien GUYONNEAU
Excusé(e)	Romain JAILLET, Dominique PONCET, Christian MESNIER, Laetitia ROGNON, Jean-Marie DALOZ, Frédéric GROSJEAN, Christophe CARISEY, Alexandra POEPPEL, Thomas RELTIENNE, Philippe BOUQUET, Bernadette FAILLENET
Absent(e)s	Alexandre COULET, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Jean-Louis POGLIANO, Jean-Claude PORTERET, Pierre-André VOUILLOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Communauté de Communes Loue Lison se situe dans le périmètre du Pacte territorial du Doubs et mène une politique volontariste en faveur de la rénovation de l'habitat depuis 2023, dans le cadre du OPAH 2023-2026, et d'un partenariat renforcé avec la Maison de l'Habitat du Doubs.

Cette OPAH a permis d'accompagner 185 dossiers d'aides pour la rénovation sur le territoire de Loue Lison. Plus de 3 700 000 € ont été réservés par l'Anah au travers de ces primes et ses aides aux travaux. Le Département du Doubs a réservé 304 500 € au travers de ses aides. La CCLL a quant à elle mobilisée **452 948 €** pour soutenir les **dossiers Anah** du territoire et **203 405 €** pour ses propres **aides spécifiques**.

Elle est signataire du Pacte territorial France Rénov' (PTFR') du Doubs par lequel elle s'est engagée à mettre en œuvre l'offre socle proposée par le Conseil départemental et a également souscrit des prestations complémentaires, prises en charge au titre des volets 1 et 2 du PTFR' du Doubs.

Les élus du conseil communautaire du 7 juillet 2026 ont approuvé les objectifs et les enveloppes des aides financières de la CCLL pour la période 2026-2029 :

- 570 200 € pour compléter les aides de l'Anah ;
- 391 500 € pour les aides spécifiques à la CCLL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-140-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2026

Pour soutenir le volet 3, les partenaires de la convention prévoient les montants suivants :

- 4 283 431 € de la part de l'Anah pour l'ingénierie et les aides aux travaux ;
- 444 960 € de la part du Département du Doubs pour les aides aux travaux ;
- 600 121 € d'autofinancement de la CCLL pour l'ingénierie des dossiers Anah et les aides aux travaux.

Ces montants sont répartis, de manière prévisionnelle, selon l'échéancier suivant :

		2026	2027	2028	2029	Total
Missions d'accompagnement	Anah	24 500 €	84 700 €	90 600 €	81 900 €	281 700 €
	CC Loue Lison	1 994 €	9 096 €	10 214 €	8 617 €	29 921 €
Aides aux travaux	Anah	354 817 €	1 177 016 €	1 294 882 €	1 1175 016 €	4 001 731 €
	Département	46 420 €	126 380 €	142 280 €	125 880 €	440 960 €
	CC Loue Lison	51 550 €	169 100 €	186 500 €	163 050 €	570 200 €
Total	Anah	379 317 €	1 281 716 €	1 385 482 €	1 256 916 €	4 283 431 €
	Département	46 420 €	126 380 €	142 280 €	125 880 €	440 960 €
	CC Loue Lison	53 544 €	178 196 €	196 714 €	171 667 €	600 121 €

Les aides spécifiques ne sont pas représentées dans ce tableau qui vise à contractualiser avec les partenaires sur les aides de l'Anah.

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend connaissance de l'échéancier fixé pour le volet 3 ainsi que les enveloppes financières réservées pour soutenir le programme jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- Autorise le Président à signer la convention avec le Département du Doubs et l'Anah dans le cadre du volet 3 « Accompagnement » du PTFR'.

Fait et délibéré en séance, le 29.09.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

